



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 28 AVRIL 2025 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **VINGT HUIT AVRIL à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.

Date de la convocation : 17 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 14

Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, LEBRETON Angélique (*arrivée à 19h50*), FONTAINE Erwan, CLOLUS Christine, HAMON Eric, DEMOGUE Jean-Louis, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, LABBÉ Marie-Christine, THOREUX Aurore, LEVREL Yann (*départ à 20h40*).

Absents excusés : Mmes MM. JUHEL Chantal (*procuration à Christine Clolus*), DUHAUBOIS William (*procuration à Pierre Jéhannin*), CHESNOT JOSEPH, BELLIER Mickaël, ROUXEL régis.

Absents: Mmes SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure.

Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR



- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025.
- PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA NOUASSE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET-DEFINITIF. DEMANDES DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CDST) 2023-2028 ET DU PROGRAMME LEADER.
- RÉSIDENCE DE LA DONAC – COMMERCIALISATION DE DEUX PARCELLES – APPROBATION.
- PROGRAMME 2025 DE RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU LINON – PROJET DE CONVENTION AUTORISANT LES TRAVAUX SITUÉS SUR DES PARCELLES COMMUNALES – APPROBATION.
- VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2025.
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

Le Maire fait procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Anne THOMAS, sur proposition du Maire, est élu(e) à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2025, dont un exemplaire a été adressé à chaque membre, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 POUR), des membres présents,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal en date du 3 mars 2025.

Observations (éventuellement) : Néant.

28.04.2025-DEL26 PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA NOUASSE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET-DEFINITIF. DEMANDES DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CDST) 2023-2028 ET DU PROGRAMME LEADER.

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette délibération modifie le projet de délibération n°28.04.2025-DEL26 « Projet d'aménagement du site de la Nouasse – Demande de subvention ».

Par délibération n° 25.11.2024.DEL62 du 25 novembre 2024, il a été décidé de confier au bureau d'études CNP (Clémence Nicolaï Paysage) un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements du site de la Nouasse. Les missions se décomposent en deux tranches (Ferme et Optionnelle).

Les phases d'avant-projet-sommaire et d'avant-projet-définitif ont été réalisées.

Madame le Maire rappelle ainsi la présentation du projet d'aménagement du site de la nouasse, au stade d'Avant-Projet-Définitif, réalisée en séances du COPIL en date du 17 mars 2025 et en réunion d'équipe en date du 19 mars 2025, avec notamment :

1) Les orientations stratégiques suivantes :

- Un périmètre d'intervention élargi pour une résonance territoriale,
- Un site au cœur d'un réseau d'espaces récréatifs, culturel ou sportif, en lien avec la nature,
- Un espace à fort potentiel intergénérationnel et avec une densité des usages,
- Un espace paysager qui peut devenir une centralité afin d'en faire un levier de développement de territoire,

2) Le projet opérationnel suivant :

- Plan d'aménagement
- Notice descriptive du projet par sous-espaces, matériaux, mobiliers, plantations, illustrations en coupes et croquis, contraintes techniques
- Chiffrage niveau APD

A ce stade d'APD, l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement et d'équipement du site de la Nouasse, est estimé à 373 605.50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES	
Poste de dépenses		Financeurs	
Travaux aménagements	373 605 €	Contrat départemental de solidarité territoriales	200 000 €
Etudes (MO, relevé topo, etc...)	40 000 €	Leader	100 000 €
		Commune	113 605 €
Total dépenses	413 605 €	Total ressources	413 605 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 14 voix, Pour :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet-Définitif du projet d'aménagement du site de la Nouasse, tel qu'il vient d'être présenté,
- **ARRÊTE** le coût prévisionnel du projet d'aménagement du site de la Nouasse, au stade d'APD, à 373 605.50 € H.T, tel qu'il vient d'être présenté,
- **ARRÊTE** les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- **DÉCIDE** de solliciter le concours financier du Département d'Ille et Vilaine dans le cadre du dispositif départemental de solidarité territoriale (CDST) 2023-2028, **pour un montant de 200 000 €**, au titre de l'enveloppe disponible pour la programmation 2025,
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention **LEADER de 100 000 €** dans le cadre du programme LEADER du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays de St Malo, au titre de la fiche action 2 « Des nouvelles façons d'habiter contribuant à la cohésion sociale et territoriale »,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute démarche ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28.04.2025-DEL27 RÉSIDENCE DE LA DONAC – COMMERCIALISATION DE DEUX PARCELLES - APPROBATION

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que la parcelle AH n°381 a fait l'objet des travaux de bornage et de divisions de parcelles, réalisés par la société Eguimos Selarl de géomètres experts,

Considérant que les contenances définitives des deux parcelles sont donc désormais connues, 712 m2 et 498 m2,

Considérant que les deux parcelles appartiennent au domaine privé communal,

Considérant que les dits-immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal, et que lesdites parcelles ont vocation à terrain à bâtir,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est donc possible de déterminer le prix de vente de chaque lot.

Après avoir pris connaissance des prix appliqués dans les communes aux alentours, il est proposé de fixer un prix de vente au m2 de 135 € de chacune des parcelles viabilisables. Le prix de vente pourra être ajusté à hauteur de 5%.

A ce prix s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droit annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement et de droits de mutation.

Madame le Maire propose de confier la commercialisation à la SCP Lecoq-Legrain-Gratesac située à Tinténac.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 abstention,

- **DÉCIDE** de lancer la commercialisation des deux parcelles, d'une contenance de 498 m2 et de 712 m2, situées rue de la Donac,
- **FIXE** le prix de vente au m2 de 135 € de chacune des parcelles viabilisables,
- **DÉCIDE** de confier la commercialisation à la SCP Lecoq-Legrain-Gratesac située à Tinténac.
- **DIT** que tous les frais liés à l'acquisition seront supportés par l'acquéreur pour chacune des parcelles,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces immeubles par vente, dans les conditions prévues au CGCT et dont les actes seront dressés par la SCP Lecoq-Legrain-Gratesac

28.04.2025-DEL28 PROGRAMME 2025 DE RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DU LINON – PROJET DE CONVENTION AUTORISANT LES TRAVAUX SITUÉS SUR DES PARCELLES COMMUNALES - APPROBATION

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Syndicat Mixte du bassin-versant du Linon mène des actions de restauration des milieux aquatiques sur des zones prioritaires. Le sous-bassin versant de la Donac aval a été défini comme territoire prioritaire pour le programme d'action « Milieux aquatiques » 2023-2025 sur le territoire du bassin-versant du Linon en raison de son état d'altération important.

Ces futurs travaux présentent un caractère d'intérêt général pour une meilleure gestion des milieux aquatiques à l'échelle du territoire. Ils visent à restaurer les fonctionnalités hydro-écologiques du cours d'eau et des zones humides adjacentes dans un objectif d'atteinte du bon état général des eaux fixé par la DCE (Directive européenne Cadre sur l'Eau) sur le BV du Linon.

Dans ce contexte, à Québriac (35), au niveau des parcelles **AH489, AH83, AH80, AH101, AH395, AH396, AH168, E23, E22, E577, E25, E24 et E26** le SMBVL va réaliser les actions suivantes sur environ 430 m linéaire de cours d'eau :

- ☞ Élagage/recépage et abattage sélectif de la ripisylve, si nécessaire, pour permettre la réalisation des travaux ;
- ☞ Restauration du gabarit hydraulique du cours d'eau par recharge granulométrique (matériaux correspondant à la géologie locale). Cette mesure ne nécessitera pas obligatoirement de modifier le tracé du cours d'eau (voir les cartes de présentation du projet) ;
- Reméandrage des lits mineurs de la Donac et du Poncel par création complète de nouveaux lits au gabarit adapté.
Le tracé du ruisseau du Poncel, présenté dans les cartes suivantes, n'est pas contractuel. Il est donné à titre informatif pour avoir une idée de la sinuosité projetée (méandres d'environ 2 m à 4 m d'amplitude et espacés d'environ 4 à 7 mètres). Le tracé définitif du cours d'eau pourra faire l'objet d'une validation sur le terrain par la mairie avant la réalisation des travaux.
Le tracé de la Donac, présenté dans les cartes suivantes, correspond à la sinuosité naturelle du cours d'eau, anciennement observée sur d'autres secteurs de la Donac.
- Comblement des anciens lits de la Donac et du Poncel, le long des secteurs reméandrés. Il est ici projeté de combler intégralement les anciens lits à l'aide de matériaux argileux, correspondant au contexte pédologique et géologique local. Cette mesure permet de stopper l'effet drainant des anciens lits et d'éviter que les cours d'eau n'y retournent, après restauration.
- Suppression de remblais en zone humide, terrassement du fond de vallée, lorsque cela est nécessaire ;
- Broyage de la végétation herbacée et suppression des peupliers en cours de repousse dans la parcelle E26, pour permettre le développement d'une végétation herbacée caractéristique des milieux humides.

- Création d'un réseau de mares dans le lit majeur de la Donac (de taille et de formes diverses pour favoriser la biodiversité).

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon, maître d'ouvrage, prend en charge la totalité des dépenses subventionnables (cofinancement apporté par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et du Conseil Régional de Bretagne). Aucun apport financier ne sera demandé au propriétaire ni au locataire conformément à la Déclaration d'Intérêt général en date du 09/12/2023 et à l'autorisation de travaux délivrée par la DDTM 35.

Madame le Maire présente ainsi la convention qui a pour objet d'exposer les actions qui seront réalisées, les modalités de financement ainsi que l'engagement sur les modalités de réalisation des travaux.

La convention prend effet à compter de la date de signature.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 13 voix Pour :

- **APPROUVE** le programme 2025 de restauration des milieux aquatiques réalisé par le syndicat mixte du bassin versant du linon,
- **AUTORISE** le Syndicat du bassin versant du linon à intervenir sur les parcelles communales **AH489, AH83, AH80, AH101, AH395, AH396, AH168, E23, E22, E577, E25, E24 et E26**, afin de réaliser les actions visant à restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et à restaurer ou à améliorer le fonctionnement des zones humides,
- **APPROUVE** la convention de travaux de restauration des milieux aquatiques telle que présentée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2121-29,
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés,
Vu la délibération n°31.03.2025-DEL18 en date du 31 mars 2025 portant adoption du budget primitif communal 2025,

Vu les propositions d'attributions des subventions aux associations et autres organismes présentées par Madame le Maire,

Vu les modifications apportées aux montants des subventions par l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, vote les subventions et participations 2025 conformément au tableau ci-dessous :

65748 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	
BENEFICIAIRES	2025
Etoile Sportive Québécoise	900 €
Club des Retraités de QUEBRIAC	285 €
A.C.P.G / C.A.T.M	560 €
Amicale des Parents d'Elèves (QUEBRIAC)	400 €
Association LE CERCLE D'ILLE ET RANCE	450 €
Association QUEB'RANDO	1 200 €
UNC	380 €
	4 175 €

65748 - Subventions et participations de fonctionnement diverses	
BENEFICIAIRES	2025
Comice Agricole du canton de HEDE	650 € Population INSEE 2025 : 1624 habitants. 0,40 €/habitant
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	1 624 € Population INSEE 2025 : 1624 habitants. 1 €/habitant
Convention ACCA (piégeage)	385 €
OGECE École Notre Dame de Tinténac	1 272 € 3 enfants orientation ULIS (x 426 euros)
Aide aux associations locales pour des manifestations externalisées (ex. location de salles extérieures)	1 500 €
Subventions exceptionnelles (actions exceptionnelles des associations ...)	2 000 €
Séjours linguistiques et culturels collèges et lycées : 25 €/enfant/séjour sur présentation d'un justificatif de l'école	1 000 €
	8 431 €
6281 - Concours divers (cotisations ...)	
BENEFICIAIRES	2025
Association des Maires d'Ille et Vilaine	682,08 € Population INSEE 2025 : 1624 habitants. 0,42 €/habitant
Fondation du Patrimoine Bretagne	200,00 €
BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable)	552,16 € Population INSEE 2025 : 1624 habitants. 0,34 €/habitant
Les Clochers Tors d'Europe	162,40 € Population INSEE 2025 : 1624 habitants. 0,10 €/habitant
	1 596,64 €
657362 - Subvention de fonctionnement Centre Communal d'Action Sociale	
	2025
	20 000 €

Fin à 22H.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 28.04.2025-DEL26 à 28.04.2025-DEL29

Le Maire, Marie-Madeleine Gamblin



